

SERVICES  
TECHNIQUES  
- - -  
ADMINISTRATIF  
- - -  
ST/JZ/JDA/EL/SD

DOMAINE : Vente avec véhicule sur domaine public

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE N°258/25**

Département de  
SEINE-ET-MARNE  
- - -  
Canton de  
PONTAULT-COMBAULT  
- - -  
Commune de  
ROISSY-EN-BRIE

**Objet** : Autorisation pour la vente alimentaire avec véhicule, stationnement sur le parking de la gare aux emplacements destinés aux food trucks, à Roissy-en-Brie, afin d'effectuer la vente occasionnelle de produits alimentaires, tous les jeudis, à partir jeudi 13 novembre 2025 au jeudi 15 janvier 2026.

Le Maire de la Commune de Roissy-en-Brie

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la délibération n°57/2021 en date du 28 juin 2021 portant fixation des tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics,

**VU** la décision n°123/2025 en date du 29 août 2025 portant sur la révision des tarifs de droits de voirie ;

**CONSIDERANT** la demande de Monsieur Yves PERERA, domicilié 27 rue Léon Menu, 94360 Bry-sur-Marne, qui sollicite l'autorisation de stationner son camion « Viêt Délice » sur le parking de la gare aux emplacements destinés aux food trucks à Roissy-en-Brie, afin de vendre diverses denrées alimentaires ainsi que des boissons non alcoolisées.

## A R R E T E

**Article 1** : Monsieur Yves PERERA est autorisé à stationner son camion « Viêt Délice » à Roissy-en-Brie, sur le parking de la gare aux emplacements réservés aux food trucks, les jeudis de 17h00 à 22h30, afin de vendre des denrées alimentaires ainsi que des boissons non alcoolisées à partir du jeudi 13 novembre 2025 jusqu'au jeudi 15 janvier 2026.

**Article 2** : Monsieur Yves PERERA devra s'acquitter du droit de voirie fixé à 16,23 € par jour. Un titre de recette sera émis à cet effet.

**Article 3** : MM - Mme - le Maire de Roissy-en-Brie,

- le Trésorier Principal de Chelles,
- le Directeur Départemental de la Sécurité Publique,
- le Chef de Service de la Police Municipale de Roissy-en-Brie,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Maire,  
Le 1er Adjoint délégué en charge de l'urbanisme,  
de l'environnement, des grands projets, des  
travaux et des quartiers  
  
Jonathan ZERDOUN

Signé électroniquement par :  
Jonathan ZERDOUN  
Le 23/10/2025 à 14:18